



PHOTO

A-Candidature au Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Documents A, B et C dûment remplis à faire parvenir au :

**Comité de pilotage des élections au conseil départemental
Délégation APF de Saône-et-Loire
118 bis Grande rue de la Coupée
71850 Charnay-Lès-Mâcon**

Ce document devra être envoyé le 22 octobre 2012 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi

NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Né(e) le :	Lieu de naissance (Ville – département) :		
Tél. :	Télécopieur (fax) :	Tél. portable :	
E Mail :	N° Adhérent :	Année 1 ^{ère} Adhésion :	
Personne atteinte de déficience motrice avec ou sans troubles associés* <input type="checkbox"/>	Membre de la famille* <input type="checkbox"/> Lien de parenté :	Salarié de l'APF* <input type="checkbox"/>	Autres* <input type="checkbox"/>

* **Cocher la ou les cases correspondantes**

« Je soussigné(e).....pose ma candidature au conseil départemental APF deet m'engage dès le dépôt de ma candidature et si je suis élu(e), pendant toute la durée de mon mandat à mandat à faire miennes les obligations des membres du Conseil Départemental à savoir :

1. Respecter et appliquer :
 - la Charte de l'APF
 - les orientations politiques du Conseil d'Administration de l'APF
 - les décisions du Conseil Départemental de l'APF
 - le présent règlement de fonctionnement
2. Etre motivé exclusivement par la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille. La qualité de membre du Conseil Départemental est incompatible avec la recherche d'un intérêt personnel, de quelque nature que ce soit. Le cas échéant, informer par écrit le CA de l'APF de tout mandat électif politique et se retirer des débats menés par le Conseil Départemental dans lesquels il risque d'y avoir un conflit d'intérêt.
3. Agir ou parler au nom du Conseil Départemental qu'à condition d'avoir été dûment mandaté par lui et de lui rendre compte en remplissant les fiches de mission.

J'atteste jouir du plein exercice des mes droits civils et civiques et avoir pris connaissance de ces obligations que doit respecter tout élu de l'Association des Paralysés de France. Je m'engage en outre à ne porter d'aucune façon préjudice aux intérêts et à l'unité de l'Association des Paralysés de France par mes actions ou déclarations. »

Date et signature :

Joindre à ce document :

- La photocopie de la carte d'adhérent (côté du n° d'adhérent)
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3). Cet extrait du casier judiciaire peut être demandé en ligne sur le site du ministère et obtenu en quelques jours (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)
- Votre parcours (**B**)
- votre déclaration d'intention (**C**).

Critères d'éligibilité :

Sont éligibles, les personnes physiques majeures jouissant du plein exercice de leurs droits civils et civiques (ne pas en être déchu par une condamnation pénale), adhérentes au moins depuis le 1^{er} septembre 2011 et à jour de cotisation au 31 août 2012. Les administrateurs de l'APF et les membres du comité départemental (directeurs de délégation et directeurs de structure) ne sont pas éligibles. Les candidats salariés de l'APF ne peuvent pas être élus parmi les personnes en situation de handicap ou de leur famille.

B-Votre parcours

Informations sur votre formation, vos activités professionnelles ou autres, passées et présentes. Vous disposez de 900 signes au maximum pour rédiger votre texte, sachant qu'est considéré comme signe toute lettre, ponctuation ou espace :

C-Déclaration d'intention :

Afin de mieux informer les adhérents sur votre candidature, merci de répondre aux questions suivantes. Ces réponses constitueront votre déclaration d'intention. Pour les trois questions, le texte de chaque candidat ne devra pas dépasser 3 800 signes (indiquez seulement le n° de chaque question).

> 1^{ère} question

- Qu'est-ce qui motive votre candidature au Conseil Départemental ?

> 2^{ème} question

- Que pensez-vous apporter au Conseil Départemental en terme de compétences, savoir faire personnels et disponibilité ?

> 3^{ème} question

- Quelles devraient être selon vous la ou les actions prioritaires de l'association dans votre département pour les années à venir ?

Déclaration d'intention (suite)

*CNIL: « Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des élections du Conseil départemental de l'APF. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au comité de pilotage desdites élections.
Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Monsieur le Directeur Général de l'APF - 17 bld Auguste Blanqui, 75013 PARIS*